

droit en vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui est terminé, sauf consentement unanime.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, comme député d'une circonscription qui a à souffrir du mal dont fait l'objet la motion à l'étude, il est de mon devoir de dire à la Chambre ce que je pense de ce pénible problème qui a pour nom inflation. Il existe, dans notre système de production industrielle, une lacune en ce qui a trait à la fixation des prix qui entraîne une inflation constante, laquelle ne peut être enrayée qu'en limitant délibérément la production et les revenus, au moyen de restrictions monétaires qui provoquent un chômage généralisé, d'innombrables faillites et une dislocation complète de notre économie.

Le cœur du problème de l'inflation est constitué par les prix. En passant, la logique ne semble pas être le point fort des dirigeants passés ou actuels. Toutes les enquêtes sur les causes de l'inflation ont débuté par une recherche approfondie sur les mécanismes des prix par rapport au système monétaire. Au lieu de considérer les mécanismes normaux et d'axer les efforts sur les divers facteurs qui y contribuent, une telle étude devrait englober un examen minutieux du fonctionnement de notre système monétaire qui a pour effet de rendre plus riches un petit nombre de riches et plus pauvres un plus grand nombre de pauvres, créant ainsi un écart qui, demain, peut-être, sera trop tard à combler.

Au cours du mois de juillet 1969, soit plus précisément le 2 juillet, une commission fédérale des prix et revenus était formée, sous la présidence de M. John H. Young, doyen de la faculté des Arts de l'Université de la Colombie-Britannique. Les commissaires avaient comme objectif de trouver les causes de l'inflation dans notre pays. L'actuel ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford), avait alors déclaré que, étant donné leur formation et leur expérience, les membres de cette Commission seraient en mesure de formuler, après leur enquête, des recommandations de nature à conjurer les malaises aigus causés par l'inflation.

Quatre ans se sont déjà écoulés depuis la formation de cette fameuse commission, et je suis toujours à me demander quels sont les résultats de l'enquête. Le gouvernement a-t-il oublié le rapport sur la tablette, ou a-t-il simplement décidé de ne pas en tenir compte? Toujours est-il que, depuis quatre ans, le virus de l'inflation continue son ravage, au détriment des citoyens de notre pays.

Aujourd'hui, le gouvernement nous demande de former un autre comité d'enquête pour étudier encore ce même virus. La population, monsieur l'Orateur, est fatiguée des études et demande qu'on passe à l'action. Étant donné les circonstances actuelles, sommes-nous en mesure de faire mieux que le président Young et ses commissaires? J'en doute, monsieur le président! Comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, nous sommes dans le même cul-de-sac qu'en 1969, puisqu'aucune mesure n'a été prise relativement aux recherches antérieures. Aucune solution, semble-t-il, n'a encore été trouvée par les vieux partis.

• (2050)

L'inflation est en grande partie attribuable aux taux d'intérêt usuriers que le gouvernement et les citoyens du pays ont à payer.

Denrées alimentaires—Comité

Monsieur l'Orateur, je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur les faits suivants: La dette du Canada, en 1968, était de 32 milliards 924 millions de dollars, et l'intérêt de un milliard 301 millions. En 1972, la dette nationale était de 44 milliards 975 millions, ce qui entraîne un intérêt de 2 milliards 80 millions. Si l'on tient compte de l'intérêt de un milliard 301 millions, sur la dette de 32 milliards 924 millions, il faut payer un excédent d'intérêt de 959 millions de dollars, ce qui représente une dette accrue de 12 milliards et, de ce fait, un supplément de 12 milliards d'emprunt proportionnel du double en taux d'intérêt. Même si cela est une des causes de l'inflation, j'aimerais obtenir des informations supplémentaires, compte tenu de cette situation.

Nous, les créditistes, préconisons une solution efficace, soit un escompte compensé à l'achat d'environ 5 p. 100 ou 10 p. 100, de sorte que les prix n'augmentent pas, que les marchands réalisent les mêmes profits, sans que soient augmentés les prix ni les salaires, mesure qui serait de nature à contenir l'inflation.

Monsieur l'Orateur, je propose donc, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), l'amendement suivant:

Que l'amendement soit amendé en remplaçant le point par une virgule et qu'on y ajoute ce qui suit:

et que le comité ainsi formé soit mandaté de plus pour étudier les possibilités de réduire les taux d'intérêt aux consommateurs, afin d'augmenter leur pouvoir d'achat vis-à-vis les biens de consommation.

M. l'Orateur: L'honorable député propose comme sous-amendement la motion qu'il vient de lire. La présidence a des doutes fort sérieux quant à la recevabilité de cet amendement et serait heureuse d'entendre les commentaires des honorables députés qui voudraient bien l'éclairer sur ce sujet. S'il n'y a pas de commentaires, je suis prêt à rendre ma décision.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, étant donné que j'ai appuyé le sous-amendement, je voudrais appeler l'attention de la présidence sur le fait suivant: La motion principale stipule qu'on veut établir un comité qui aura pour tâche d'enquêter sur un problème très sérieux et, comme le disait un honorable député qui a pris la parole il y a un instant, les mères de familles sont vivement intéressées à ce problème. Je considère donc que l'amendement proposé ne ferait que préciser davantage le mandat du comité, lui permettant de considérer tous les aspects du problème et de faire à la Chambre des recommandations susceptibles de corriger une situation que tout le monde déplore.

Monsieur le président, voilà pourquoi je considère que l'amendement devrait être reçu, si telle devait être votre décision.

M. l'Orateur: Je remercie l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) de ses commentaires en vue d'éclairer la présidence. L'amendement proposé par l'honorable député de Rimouski est évidemment intéressant mais, comme je l'ai dit, j'ai certains doutes quant à sa recevabilité, principalement parce qu'il tend à modifier la motion principale plutôt que l'amendement.

En d'autres mots, ce que l'honorable député propose à la Chambre, c'est un nouvel amendement plutôt qu'un sous-amendement. L'honorable député tente, en d'autres mots, de modifier la motion principale dont la Chambre est saisie, plutôt que l'amendement, qui vise à éliminer la référence au Sénat. Le sous-amendement devrait forcément et nécessairement se rattacher au sujet traité dans l'amendement qui est maintenant à l'étude.